

Au cœur de la criminologie : les acteurs de la sécurité et de l'insécurité en Afrique

Maurice Cusson

Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal

Communication présentée à l'UFR Criminologie Université Félix Houphouët-Boigny

Abidjan, 26 mars 2015

Après le péché originel, le premier crime de la Bible fut le meurtre d'Abel par son frère Caïn. C'est dire que le problème du crime se pose dès l'origine de l'humanité. Mais ce n'est que récemment, au cours du dernier quart du XIXe siècle, avec Lombroso, que l'approche scientifique du crime s'imposa. Mais la criminologie d'alors était essentiellement une criminologie du criminel, trop peu intéressée à la victime ou aux contrôles sociaux. Aujourd'hui, les criminologues ont élargi leur horizon. Ils ont développé la victimologie. Et ils ont multiplié les travaux sur la réaction sociale et sur la sécurité intérieure. C'est ainsi que, dans le noyau central de la criminologie actuelle, nous trouvons une *relation triangulaire entre un criminel, sa victime et l'acteur de la sécurité*. Le criminel attaque sa victime et ensuite fait appel à la police, à un vieux père ou à un autre acteur de la sécurité. De ce point de vue, le phénomène criminel se présente comme deux affrontements successifs : le premier qui oppose le criminel et sa victime et le deuxième qui oppose l'acteur de la sécurité et le criminel. L'échec du contrôle social – qui ne peut être ignoré – signe la victoire du criminel et la promesse de futurs crimes. Ainsi peuvent être conçus tous les délits et crimes contre la personne et contre la propriété.

La figure du triangle illustre les trois leviers sur lesquels il est possible d'agir pour faire reculer la criminalité : 1/ Réduire le nombre des criminels ou le nombre de crimes commis par chacun d'eux. 2/ Mieux protéger les victimes et les persuader de prendre leurs précautions. 3/ Augmenter le nombre des agents de contrôle social et les rendre plus compétents et plus efficaces. Notons que les acteurs de la sécurité interviendront sur les criminels eux-mêmes, sur les victimes qu'ils voudront mieux protéger, mais aussi sur la situation dans laquelle le crime risque d'être commis (par exemple, l'absence d'éclairage dans une rue pourrait permettre au meurtrier d'attaquer sa victime par surprise). Dans ma communication d'aujourd'hui, mon attention se portera essentiellement sur ces acteurs de la sécurité et du contrôle social.

La *méthode* de la criminologie conçue comme l'étude scientifique des phénomènes criminels découle de ce qui précède : le criminologue veut connaître et expliquer le criminel, sa victime, sans oublier les acteurs de la sécurité. À propos de ces derniers, le criminologue veut savoir s'ils réussissent, oui ou non, et jusqu'à quel point, à tenir le crime en échec. L'importance de ce dernier point découle de ses conséquences pratiques : la connaissance de l'efficacité des actions de sécurité conduit le criminologue à indiquer aux décideurs les moyens les plus performants, ceux qui résoudront le mieux les problèmes criminels. De ce point de vue, la grande question qui s'impose au criminologue contemporain est celle-ci : *La sécurité produit-elle de la sécurité ?* Les organisations policières réussissent-elles à faire reculer la criminalité ? Les juges rendent-ils des décisions justes et équitables de manière à résoudre pacifiquement les conflits ?

C'est ainsi que les criminologues qui comptent aujourd'hui – ceux qui sont reconnus internationalement et récompensés par des prix internationaux – ont fait avancer les connaissances sur les contrôles sociaux et leur impact sur la criminalité. Mentionnons Gottfredson et Hirschi qui ont mis à jour les relations entre le faible contrôle de soi des délinquants, les contrôles sociaux informels et le lien social ; Braithwaite qui a étudié la justice restaurative et la régulation sociale. De leur côté, Goldstein, Weisburd et Sherman ont étudié la police de résolution de problèmes et l'efficacité policière ; Blumstein et Nagan ont écrit sur la dissuasion et les carrières criminelles ; Ron Clarke a inventé la prévention situationnelle et démontré qu'elle est efficace; Tremblay et Farrington ont analysé les rapports entre la prévention développementale et les trajectoires délinquantes; Robert Sampson a démontré l'existence de liens entre l'efficacité collective des contrôles sociaux et la criminalité. Grâce aux travaux de ces criminologues, la *sécurité intérieure* s'est imposée comme un chapitre majeur de la criminologie et les secrets de l'art de la sécurité sont mieux connus. Une bonne manière d'aborder le phénomène qui est au cœur de la criminologie, c'est donc d'étudier l'ensemble des contrôles sociaux assumés par les différents acteurs de la sécurité.

I. Un tableau des contrôles sociaux africains : formels et informels, publics et privés, modernes et traditionnels

En Afrique, comme partout ailleurs, le criminologue est en présence d'une diversité de contrôles sociaux. Il y trouve de tout : certains relèvent de l'État, comme les services de police et le système judiciaire ; d'autres relèvent du secteur privé, prenant place sur le marché économique officiel ou encore sur le marché noir ; certains visent la justice et le respect de la loi ; d'autres, la sécurité et la prévention. Il y a, d'un côté, la prévention développementale et de l'autre la prévention situationnelle. Ces divers contrôles sociaux entretiennent des rapports variables avec la criminalité : comme le mot le dit, certains «contrôlent » le crime, d'autres semblent n'avoir aucun effet et, dans les pires cas, quelques-uns aggravent le problème. La découverte des contrôles sociaux plus efficaces que d'autres nous met sur la piste de solutions efficaces à des problèmes criminels. En découvrant qui sont les acteurs de la sécurité les plus performants, nous pouvons découvrir les moyens les plus efficaces pour résoudre des problèmes criminels particuliers. Une présentation générale des différents acteurs de la sécurité en Afrique noire fait brosser un portrait comportant huit grandes figures :

- 1. Les contrôles sociaux dans les familles, les réseaux d'amis et les communautés locales.**
- 2. Les services de police et de gendarmerie (les corps habillés).**
- 3. La justice étatique : les lois, les juges et les sanctions pénales.**
- 4. La justice coutumière.**
- 5. La sécurité privée commerciale, « industrielle ».**
- 6. Les acteurs africains de la sécurité informelle : la Côte d'Ivoire.**
- 7. Le policing non étatique en Afrique anglophone.**
- 8. Les nouvelles missions municipales et locales de la prévention.**

1. Les contrôles sociaux informels dans les familles, les réseaux d'amis et les communautés locales.

À ce propos, nous pouvons dire que la prévention est l'affaire de tous. C'est ce que nous constatons quand les **parents** font des reproches à leur enfant : c'est mal de battre ton petit frère et tu vas t'excuser ; quand le voisin immédiat exige que le gars qui vient de briser une fenêtre la répare ; quand un ami nous dit : ce n'est pas bien ce que tu viens de faire. Les pressions à la bonne conduite, à l'honnêteté, à la non-violence se font sentir dans tous les groupes et les communautés, dans les cours communes. Une foule de recherches criminologiques démontre que, lorsqu'un contrôle social s'exerce vraiment, les adolescents sont moins délinquants qu'en l'absence de ces pressions à la conformité. Les facteurs qui affaiblissent les contrôles sociaux de cette nature sont au nombre de trois: premièrement, la désagrégation des familles et des communautés qui entraîne la rupture du lien social ; deuxièmement, la formation de ghetto et de gangs qui deviennent des refuges et des îlots de tolérance pour les délinquances ; troisièmement, un climat de méfiance et de peur qui fait que les gens n'osent plus intervenir contre les délinquants et les contrevenants.

2. Les services de police et de gendarmerie (les corps habillés).

Dans toutes les villes du monde, nous voyons des policiers en uniforme patrouiller les rues et répondre aux appels des victimes ou de leurs proches. La figure du détective, de l'enquêteur est connue de tous. Ce qui l'est moins, ce sont les services de renseignement et de sécurité qui surveillent et accumulent des informations sur les criminels, les associations de malfaiteurs et sur tout ce qui se rapporte à la criminalité. La fonction de renseignement, c'est l'équivalent des yeux, des oreilles et de la mémoire des organisations policières. Chez les Anglo-Saxons, on utilise un terme parlant : « intelligence ». En réalité, pour être efficace, tout service de police ou de gendarmerie a besoin d'intelligence dans tous les sens du terme, car la connaissance précise des problèmes criminels et des ressources disponibles pour les résoudre est essentielle à l'efficacité policière. Et cette reconnaissance suppose que les policiers entretiennent de bonnes relations avec les gens : qu'ils aient des intelligences parmi le public.

Les policiers de base et les gendarmes produisent de la sécurité d'abord, en protégeant et en aidant les victimes (en France, on trouve la police secours) ensuite, en pacifiant les conflits, par exemple, en intervenant dans une dispute entre voisins pour rétablir le calme, en surveillant l'espace public et les individus suspects pour les dissuader de passer à l'acte, enfin, en enquêtant pour découvrir les criminels et les arrêter.

Les policiers et les gendarmes produisent-ils véritablement de la sécurité ? Très brièvement, la réponse des meilleures recherches menées dans le monde à cette question fait découvrir que tout est affaire de qualité des personnels et des organisations. Dans les pays où la police est jugée intègre et compétente et où les policiers s'attaquent avec détermination à des problèmes d'insécurité bien posés, la criminalité a tendance à baisser, par exemple, les taux d'homicides diminuent quand la police fait son boulot. À l'inverse, dans les pays où les policiers ont mauvaise réputation, où ils sont corrompus et incompétents, les taux d'homicide ont tendance à être élevés (Cusson 2010 et 2015 ; Paré 2013).

3. Le système de justice : les lois, les juges et les sanctions pénales.

La mission fondamentale assignée au juge est de « rendre justice », c'est-à-dire rendre à chacun des justiciables ce qui lui revient. En matière criminelle, cela veut dire décider selon la loi, condamner les vrais coupables (sur la foi d'une preuve solide) et innocenter les innocents ainsi que les accusés dont la culpabilité ne peut être prouvée. Cela veut dire aussi fixer des peines proportionnées à la gravité du crime, aux circonstances et aux antécédents criminels des coupables. Quand une bonne justice prévaut dans une société, les délinquants, les victimes, et la population en général souffriront moins d'un sentiment d'injustice subie ; les conflits seront résolus de manière équitable et juste ; les injustices seront corrigées. Par conséquent les individus ne prendront pas la justice entre leurs mains, avec pour résultat, moins d'actes de vengeance, d'autodéfense ou de lynchages.

4. La justice coutumière

Dans les villages africains et quelquefois dans les villes, des chefs coutumiers, des chefs de quartier et des « vieux pères », sont appelés pour résoudre des conflits (dettes non payées, bagarres, loyer non payé, violence conjugale, dispute à propos de la propriété foncière). Si ces chefs sont habités par l'esprit de justice et que leurs sentences sont équitables et respectées, ils apporteront une contribution d'abord à la justice et aussi à la sécurité. Brillon (1980) et Baker (2010) nous apprennent qu'au cœur de la justice traditionnelle africaine, se trouvent la réconciliation et le règlement à l'amiable. Ce sont là d'excellents moyens de résoudre les conflits et de rétablir la paix.

5. La sécurité privée commerciale dite « industrielle ».

En Afrique, les compagnies modernes de sécurité privée sont en pleine expansion. On y trouve des entreprises comme Securitas, Group4 Securicor, ADT...

Le Sénégal compte au moins 200 entreprises de sociétés privées officiellement autorisées par le Ministère de l'Intérieur pour un total de 30 000 agents, ce qui est nettement plus que le nombre d'acteurs de la sécurité étatique du pays. Ces entreprises sont engagées sur une base contractuelle pour faire du gardiennage, de surveillance et du convoyage de fonds ; ils installent des systèmes de vidéosurveillance, des systèmes d'alarme (Niang 2014).

C'est probablement en Afrique du Sud que la sécurité commerciale est la plus développée du continent : on y compte près de 300 000 agents de sécurité privée : protection des ensembles résidentiels (dont plusieurs sont fortifiés), protection des grands sites économiques ou stratégiques, des bureaux du gouvernement, des agences internationales, des banques, des hôtels, des mines, des plantations, des usines, des aéroports, des ports... (Baker 2010: 114-117).

À l'intérieur de la sécurité privée moderne, nous distinguons, d'une part, les agences qui, sur une base contractuelle et en uniforme, font du gardiennage ou installent et gèrent des systèmes de sécurité (alarme, télésurveillance, contrôles d'accès...) et, d'autre part, les services internes de sécurité formés d'employés salariés embauchés par l'organisation même qui veut être protégée. C'est ainsi que des banques ou des usines confient à leurs

employés des missions de sécurité. Ces services internes de sécurité existent aussi dans les grandes universités, les compagnies de chemin de fer, les mines les plantations,...

L'art de la sécurité privée moderne, c'est pour beaucoup l'art de combiner les technologies et les actions humaines pour prévenir et pour sécuriser les espaces et ainsi protéger les personnes et les biens.

À l'Université de Montréal, nos étudiants de l'École de criminologie sont de plus en plus nombreux à être embauchés comme personnel d'encadrement dans les agences de sécurité privée et dans les services internes de sécurité d'organisation très variée.

À la racine de la sécurité privée se trouvent le besoin de protection, le désir des individus et des organisations que les personnes et les biens soient sécurisés. Ce désir fondamental conduit à l'expression d'une demande à laquelle répondra une entreprise. Et dans de tels cas, s'imposera la logique économique de la relation entre l'offre et la demande.

En prévenant les cambriolages, les braquages et autres vols, la sécurité privée prévient indirectement les meurtres associés aux vols ainsi que les lynchages.

6. Les acteurs africains de la sécurité informelle : la Côte d'Ivoire.

Récemment, j'ai appris qu'il existait en Côte d'Ivoire et ailleurs en Afrique des acteurs informels de la sécurité que nous ne retrouvons pas dans nos pays occidentaux. J'ai alors eu l'idée d'envoyer aux collaborateurs de notre recherche sur les homicides le petit questionnaire suivant : *« Nous trouvons en Afrique des acteurs informels de la sécurité qui jouent des rôles de gardien, de surveillant, d'arbitre dans les conflits, de protecteur et même d'enquêteur. Par exemple, en Côte d'Ivoire nous trouvons les « Dozos » et les « vieux pères ». Ces individus ne jouissent pas d'une reconnaissance officielle et s'ils sont bien vus par certains et le sont mal vus par d'autres. Voici les questions que nous vous posons à ce propos : Dans votre pays, de tels acteurs informels existent-ils ? Par quels termes sont-ils désignés ? Que font-ils ? Quelle est votre opinion? »*

Les réponses que j'ai obtenues confirment que ces acteurs de la sécurité existent bel et bien. Voici par quels termes ils sont désignés en Côte d'Ivoire : gardiens, veilleurs de nuit, souffleurs wourou, loubards, Blackausa (à Yopougon), Dozos (chasseurs traditionnels), gros bras, Gnambros, vieux pères (médiateurs dans les conflits). Au Niger, il existait des gardiens appelés Dan banga (nous ne savons pas s'ils existent encore).

Que font-ils ? Du gardiennage, de la surveillance de nuit ; de la protection des résidences et des quartiers ; de la surveillance des marchés, des véhicules en stationnement et des magasins; ils récupèrent les biens volés et les remettent à la victime ; ils font de la médiation de conflits. Il semble que ces hommes travaillent moyennant rémunération.

Mes répondants ont exprimé de graves réserves à l'endroit des dérives dont ces acteurs informels de la sécurité se rendent coupables. Il leur arrive d'intervenir de façon disproportionnée ; ils battent sans raison les voleurs ; ils sont eux-mêmes responsables de vols dans les magasins et contre des particuliers, ils sont malhonnêtes. Un de mes

répondants a été plusieurs fois victime de ces individus. Dans un pays de droit, les Dozos devraient retourner à leur rôle traditionnel de chasseurs et surtout éviter de s'aventurer sur le terrain de la politique.

Ces acteurs africains de la sécurité informelle peuvent être définis négativement :

- 1/ Ils ne sont pas reconnus par l'État et même sont mal vus par les pouvoirs publics.
- 2/ Ils ne sont pas positionnés sur le marché officiel de la sécurité commerciale, mais plutôt sur le marché noir.
- 3/ Leur légitimité est contestée et celle dont ils disposent provient des demandes informelles des victimes. C'est cette demande qui les fait exister.
- 4/ Ils sont peu bavards, préférant l'ombre et la lumière et le geste à la parole.
- 5/ Ils ne collaborent que rarement avec la police et la gendarmerie.
- 6/ Ils ne sont pas au-dessus de tout soupçon, car ils ne dédaignent pas de recourir à la force pour reprendre les biens volés, punir les voleurs et répondre aux demandes des victimes. Ceci conduit à des dérapages.

7. Le policing non étatique en Afrique anglophone.

Bruce Baker (2007 et 2010) mène depuis 15 ans des recherches sur la sécurité et le policing dans plusieurs pays africains anglophones. Il a interrogé un grand nombre d'Africains : quand vous êtes victime d'un crime, qui appelez-vous à l'aide ? Comment vos aspirations à la sécurité et à la justice sont-elles réalisées ? Il a constaté que les acteurs informels de la sécurité sont en demande partout parce qu'ils fournissent aux petites gens des services de sécurité et de résolution de conflits dont ils se disent satisfaits. Il a aussi documenté la domination quantitative de la sécurité non étatique : 80% du policing des pays africains anglophones est pris en charge par des acteurs qui ne relèvent pas de l'État.

Ces acteurs privés de la sécurité gardent les résidences privées, surveillent les automobiles en stationnement, les marchés. Baker rappelle aussi l'existence de polices religieuses et de groupes de vigiles. Dans l'Afrique anglophone, les places de marché sont protégées par des acteurs de la sécurité recrutés par des associations de commerçants. Dans les gares d'autobus, de minibus et de taxis, des associations de chauffeurs embauchent des personnes pour la protection des clients, la médiation des conflits entre les chauffeurs et leurs passagers ainsi que pour la protection des chauffeurs des les passagers dangereux.

Dans certains quartiers urbains, les voisins se regroupent pour maintenir l'ordre et la tranquillité : ils patrouillent les rues ; ils empêchent les étrangers suspects de pénétrer dans le quartier ; ils attrapent les voleurs et leur donnent une raclée.

Baker s'est posé la question : pourquoi ces acteurs informels de sécurité sont-ils en demande ? Première raison, grâce à leur *enracinement local* ceux-ci sont bien au fait des problèmes qui préoccupent les gens, des besoins et des attentes des victimes, des normes informelles de leur communauté. Ils connaissent les fauteurs de troubles du secteur qu'ils ont la charge de surveiller, les petits voleurs, les bagarreurs, et aussi les causes de conflits. Cette connaissance locale leur permet d'intervenir adéquatement.

Deuxième raison, ces intervenants sont *accessibles et abordables*. Ceux-ci passent leur temps sur la place du marché ou encore ils vivent dans le quartier qu'ils sont censés protéger. Ils habitent à distance de marche des victimes et autres personnes qui ont besoin de leurs services. Enfin, ils demandent un prix raisonnable pour leurs services.

Mais sont-ils efficaces ? Baker utilise un critère qui en vaut un autre : la satisfaction des clients. Plusieurs de ses répondants lui ont dit que le problème avait été résolu; que leur arbitrage avait été accepté par les parties ; que leur maison était bien protégée durant la nuit.

Selon Baker, l'existence et l'importance de ces acteurs informels de la sécurité est une réponse aux insuffisances des pouvoirs publics : les États africains ne parviennent pas à répondre à la demande ; la police publique ne suffit pas à la tâche d'assurer la sécurité des gens. *En Afrique, l'État n'a jamais eu réellement le monopole de la violence légitime*; dans les faits, il doit la partager avec d'autres acteurs utilisant eux aussi la force.

8. Les nouvelles missions municipales et locales de prévention

En Côte d'Ivoire et au Sénégal, nous observons depuis peu d'intéressant développement en matière de sécurité de proximité. Des instances relevant des municipalités ou des départements réalisent des missions de prévention sociale et situationnelle. C'est ainsi que le Forum ivoirien pour la sécurité urbaine (FISU) encourage les maires à constituer sous leur responsabilité un *Comité communal de sécurité* qui sera placée sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les participants de ce comité pourront varier selon la nature du problème qu'il s'agit de résoudre, pouvant inclure des représentants de la police, de la gendarmerie, des chefs de quartier, des chefs religieux, des représentants de commerçants, des responsables de l'aménagement urbain... Réunis, ces acteurs vont élaborer un diagnostic local de sécurité ; ils concevront un plan de prévention ; ensuite ils iront recruter des partenaires et mettre ce plan en œuvre (Voir Forum Ivoirien pour la Sécurité Urbaine 2014).

Au Sénégal, nous trouvons *l'Agence de sécurité de proximité* comprenant un effectif important de jeunes assistants de sécurité de proximité. Ces derniers aident la police et la gendarmerie dans les domaines de la circulation, de la surveillance des lieux (par exemple, les plages) de l'assistance au public, etc. (Niang 2014).

Ces instances locales et municipales de sécurité sont bien placées pour détecter les problèmes, trouver des solutions préventives adaptées et les mettre en œuvre en partenariat.

L'originalité et l'avantage de ces nouvelles formes de gouvernance de la sécurité sont les suivantes : 1/ la proximité : grâce à leur enracinement local, ces acteurs sont présents là où les problèmes se posent ; 2/ la visée préventive : la répression est laissée à la police et à la gendarmerie ; 3/ l'approche de résolution de problèmes incluant, grâce au diagnostic local sécurité, l'identification des problèmes et ensuite la recherche de solutions adaptées et reposant sur des données probantes.

II. Comment contenir les débordements des acteurs de la sécurité ?

Le double tranchant et les effets pervers de l'action de sécurité.

Qu'elles soient publiques ou privées, formelles ou informelles, les actions de sécurité sont des couteaux à double tranchant : *elles produisent à la fois de la sécurité et de l'insécurité*, de la protection et du danger. Les acteurs de la sécurité sont sujets à des dérives qui les conduisent à abuser de leur force, à brutaliser, à extorquer, dérober, et cela peut aller jusqu'à l'exécution sommaire. Or ces excès et ces crimes ne sont pas sans rapport avec la nature même de l'action de sécurité. En effet, la coercition peut être, à l'évidence, nécessaire pour procéder à l'arrestation d'un suspect qui résiste, pour récupérer des biens volés, pour séparer deux bagarreurs ou pour neutraliser un dangereux forcené. Il arrive donc qu'il faille combattre la violence par la violence; et utiliser les moyens de l'ennemi pour le vaincre.

Après avoir longuement réfléchi à la question, Brodeur (2010) en est arrivé à la conclusion que ce qui définit le policing, c'est *l'autorisation* de recourir, en cours de mission, à des moyens prohibés pour le reste de la population. C'est ainsi que les policiers jettent par terre un suspect récalcitrant et lui passent les menottes : actes qui seraient jugés comme des voies de fait s'ils étaient posés par de simples citoyens. Des agents de police donnent des coups de matraque à des manifestants : coups et blessures. Ils procèdent à des perquisitions qui pourraient être assimilées à des cambriolages. Au cours d'une manifestation particulièrement violente, ils tirent sur les manifestants et en tuent quelques-uns. Nous voyons donc que, dans certaines circonstances, la coutume, les règles internes et la jurisprudence placent le policier au-dessus des lois.

La position de force dans laquelle se trouvent les acteurs de la sécurité les expose à diverses *tentations* : l'extorsion sous une menace plus ou moins explicite, l'accaparement du bien volé qui n'est pas remis à son propriétaire, le passage à tabac, la mise en détention provisoire pour un motif futile. Dans plusieurs pays, des mafieux qui se prétendent des protecteurs pratiquent ce qu'on appelle le « racket de la protection » : ils profèrent des menaces voilées à des commerçants pour que ceux-ci leur versent une rémunération régulière pour prix d'une sécurité médiocre ou inexistante. C'est ainsi que des acteurs de la sécurité, plutôt que de réaliser leur mission de sécurisation, rajoutent à la criminalité.

Milices criminelles. Quand survient une violente crise politique avec son cortège de coups d'État, de rébellions, d'insurrections, d'émeutes et d'assassinats politiques, l'autorité de l'État s'effondre et les acteurs de la sécurité ont tendance à se transformer en miliciens à la solde des factions en présence. Et alors la fréquence des meurtres de toutes natures grimpe en flèche. C'est ce que nous constatons au Venezuela, au Honduras, en Colombie et ailleurs. Dans ces pays d'Amérique latine, les militaires, les policiers, les gendarmes se constituaient en groupes paramilitaires. Viennent s'ajouter les trafiquants de drogue et les partis révolutionnaires. Ces groupes perpètrent des assassinats sélectifs et des massacres de masse. Ces crimes sont commis pour toutes sortes de raisons, politique d'abord, mais aussi pour l'appât du gain, pour le contrôle d'un territoire pour l'élimination d'un groupe rival, par vengeance... On assiste alors à une inversion complète de l'ordre normal : ces acteurs, en principe au service de la sécurité, deviennent les pires responsables de la criminalité et de l'insécurité.

Qui gardera nos gardiens ?

Considérant ces abus, excès et crimes, la question que se posaient les Romains : « Qui gardera nos gardiens? » garde son actualité. En la matière comme en d'autres, l'impunité apparaît comme un encouragement à la déviance et au crime.

Au Canada et en France – pour ne parler que de ces pays – de gros efforts ont été faits pour limiter les pouvoirs policiers et pour définir des règles strictes d'emploi de la force. Celle-ci doit être nécessaire, proportionnée au degré de résistance du suspect et minimale. Et il arrive, pas très souvent, que des policiers qui ont abusé de leur pouvoir et qui ont contrevenu à ces règles soient sanctionnés.

En principe, un juge devait avoir la possibilité de juger et de punir les acteurs de la sécurité qui violent la loi. Mais il n'en a pas toujours de pouvoir. Il existe aussi, par exemple au Canada, des comités de déontologie policière qui exercent une fonction quasi judiciaire et font sentir une pression dissuasive sur les agents tentés d'abuser de leurs pouvoirs. En France, on trouve une « police des polices » redoutée. Il est aussi possible pour un particulier de poursuivre devant un tribunal civil un service de sécurité privée qui aurait abusé de ses pouvoirs.

Les lois du marché, le jeu de la concurrence, la division du travail et la prévention

Les sécurités privées, aussi bien commerciales qu'informelles peuvent difficilement échapper aux lois économiques du marché et de la concurrence. Du moins, hors les situations de monopole. Si une agence de sécurité privée travaille mal, elle perdra sa clientèle et se fera sortir du marché. C'est ainsi que le jeu des rapports économiques aura tendance à ne laisser survivre sur le marché que les acteurs qui offrent le meilleur rapport qualité-prix. Dans le même ordre d'idées, si une association de commerçants se dit insatisfaite de la prestation fournie par une agence de sécurité qu'elle aurait embauchée, elle peut mettre fin au contrat qui les lie et recruter une autre agence. Ainsi, quand les citoyens ne sont pas limités à un seul service de sécurité, et quand ils ont le choix entre plusieurs services différents, ils peuvent opter pour le plus disponible, le moins cher et le mieux adapté à leurs besoins. Il n'est donc pas dans l'intérêt des citoyens que les pouvoirs publics chassent du marché les acteurs privés de la sécurité. En revanche, les autorités politiques et judiciaires devraient prendre très au sérieux les plaintes formulées par les citoyens qui se disent victimes d'un gros bras ou de tout autre acteur de la sécurité.

Dans les faits, s'opère spontanément une division des tâches, des territoires, des missions et des technologies. C'est ainsi que la police se charge de l'espace public urbain, alors que la gendarmerie est responsable des campagnes. La sécurité privée se voit confier les espaces privés dont elle contrôle les accès et elle utilise massivement les technologies de la surveillance ; pour sa part, la police publique est dotée d'armes à feu. Le juge a pour mission essentielle la justice alors que le policier reçoit pour mission la sécurité et l'ordre.

Les services de sécurité privée commerciale marquent une nette *préférence pour la prévention* et laissent à la police l'utilisation de la force. Car cette dernière risque d'attirer

aux entreprises de sécurité des poursuites devant les tribunaux civils ou criminels. Qui plus est, la plupart de leurs clients répugnent à la violence. On comprend alors pourquoi les agences de sécurité privée utilisent de nos jours les technologies de sécurité comme les systèmes d'alarme, la vidéosurveillance et les contrôles d'accès. Elles préfèrent protéger les cibles et les espaces plutôt que pourchasser les malfaiteurs.

Les différents acteurs de la sécurité ne sont pas seulement des concurrents, ils peuvent aussi devenir *des alliés, des partenaires et des collaborateurs*. Tout particulièrement quand une communauté se trouve confrontée à un problème criminel difficile à résoudre. Dans un tel cas, une mise en commun des informations et des compétences des uns et des autres pourrait permettre de résoudre le problème par un travail en équipe. C'est une méthode de travail préconisée par les adeptes de la police de résolution de problèmes. Ceci me conduit à un dernier point.

Bien poser les problèmes et les résoudre en partenariat

La plupart des grands noms de la criminologie évoqués au début de cette communication ont contribué, chacun à leur façon, à développer une manière de lutter contre la criminalité et l'insécurité sous deux appellations : *la police de résolution de problèmes et la prévention situationnelle*. Cette méthode consiste à analyser un problème concret pour lui trouver une solution appropriée. Il s'agit, premièrement, de bien poser un tel problème ; deuxièmement, de passer en revue les solutions préventives et répressives qui ont fait leurs preuves et, troisièmement, de concevoir une stratégie adaptée au problème en question qui misera sur les solutions les plus efficaces. La mise en œuvre de la solution retenue exige la plupart du temps un partenariat privé - public.

Considérons un exemple. Un collègue de l'Université Houphouët-Boigny m'a informé de l'existence d'un sérieux problème qui se pose à Abidjan et dont vous avez entendu parler : des vols à main armée combinés à des cambriolages sont perpétrés dans les cours communes de la ville, ces cours qui regroupent plusieurs petites unités d'habitation. Dans certains cas, les bandits armés prennent le contrôle d'une cour commune pour dérober tout ce qu'ils y trouvent.

Une équipe (dans laquelle pourrait se trouver un criminologue) adopterait alors la méthode et la démarche suivante.

1/ L'équipe étudie un petit nombre d'attaques dans des cours communes par des entrevues avec des victimes, des gardiens, des policiers locaux et toute autre personne bien informée. Il s'agirait de répondre aux questions classiques : où, quand, comment ? Mais aussi comment les protections existantes ont-elles été déjouées par les bandits et comment la cour commune aurait-elle pu être mieux sécurisée ?

2/ Ensuite, l'équipe interroge la littérature internationale sur ce que l'on sait sur l'efficacité des mesures dirigées contre les vols à main armée et les cambriolages. On se demande aussi lesquelles de ces mesures seraient applicables à la situation des cours communes.

3/ L'ont fait découler de ces informations et réflexions un plan d'action et l'on mobilise les partenaires susceptibles de mettre en œuvre ce plan : policiers, sécurité privée, vieux pères, veilleurs de nuit, autorités municipales, victimes, etc.

Conclusion

Nous avons vu que les acteurs de la sécurité sont nombreux et diversifiés. Les uns et les autres ont pour mission de pacifier les conflits, de protéger les gens et les biens, de dissuader les délinquants et de maintenir l'ordre et la sécurité. Ce faisant, ils détiennent la clef en de la solution au problème criminel dans une société. S'ils font bien leur travail, ils peuvent tenir la violence en échec, et cela inclut les homicides. En d'autres termes, des acteurs de la sécurité compétents et efficaces sont bien placés pour limiter le nombre de meurtres dans une ville.

Références

- Baker, B. 2007, *Multi-choice Policing in Africa*. Uppsala : Nordosk Afrikainstitut.
- Baker, B. 2010, *Security in Post-Conflict Africa*. Boca Raton: CRS Press.
- BLUMSTEIN, A., COHEN, J., ROTH, J. A. Et C. A. VISHNER, Dir. *Criminal Careers And « Careers Criminal »*, Vol. I. Washington DC, National Academy Press, 1986.
- BRAITHWAITE, J. *Restorative Justice and Responsive Regulation*, New York, Oxford University Press, 2002.
- Brillon, Y. 1980. *Ethnocriminologie de l'Afrique Noire*. Montréal : Presses de l'université de Montréal.
- Brodeur, J.-P. 2010. *The Policing Web*. Oxford: Oxford U. Press.
- Clarke, R. V. (dir.) (1997). *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies, 2nd edition*. Guilderland, New York: Harrow and Heston.
- Clarke, R. V. ; Eck, J. 2003. *Become a Problem-Solving Crime Analyst*. Jill Dando Institute of Crime Science : London.
- Cusson, M. 2010. *L'Art de la sécurité*. Montréal : Hurtubise.
- FARRINGTON, D. P. « Human Development and Criminal Careers », dans MAGUIRE, M., MORGAN, R. et R. REINER, dir. *The Oxford Handbook Of Criminology*, 2^e éd., Oxford, Clarendon Press, 1997.
- Goldstein, H. 1990. *Problem-Oriented Policing*. New York : McGraw-Hill.
- Gottfredson, M.R.; Hirschi, T. 1990. *A General Theory of Crime*, Stanford, CA., Stanford University Press.

- Nagin, D. 2013. Deterrence in the Twenty-First Century, In Tonry, M. (dir.) *Crime and Justice: A Review of Research. Vol. 42. Crime and Justice in America, 1975-2025*. Chicago, University of Chicago Press.
- Niang, P. K. 2014. La gouvernance sécuritaire de sécurité. *L'as de paix*. Revue spéciale, Dakar, août-septembre.
- Paré, P.-P. 2013. La police et l'homicide : une comparaison internationale in Cusson et coll. (dirs.) 2013. *Traité des violences criminelles*. Montréal, Hurtubise.
- Sampson, R. J. 2012, *Great American city : Chicago and the Enduring Neighborhood Effect*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Sampson, R.J.; Raudenbush, S.W., Earls, F. (1997). Neighborhoods and Violent Crime: A Multilevel Study of Collective Efficacy. *Science*, vol. 277, pp. 918-923.
- Sherman, L.; Farrington, D. P. ; Welsh, B. C. ; MacKenzie, D. L. dir. 2002. *Evidence Based Crime Prevention* . London : Routledge.
- Tremblay, R. E.; Craig, W.M. (1995). Developmental Crime Prevention. In Tonry, M.; Farrington, D.P. (dir.) *Crime and Justice: A Review of Research. Vol. 19. Building a Safer Society. Strategic Approaches to Crime Prevention*. Chicago, University of Chicago Press, p. 151-236.
- Weisburd. D.; Braga, A. A. (eds.). 2006. *Police Innovation*. Cambridge: Cambridge University Press. Cambridge Studies in Criminology, p. 225-244.
- Weisburd D.; Eck J. E. 2004. « What can police do to reduce crime, disorder, and fear ? », *The Annals of the American Academy of Political Science*, 593, p. 42-65.